



LA JEUNESSE (11 À 25 ANS)

AU COLLÈGE !

Le collège Georges Brassens se situe sur les communes de Santeny et Marolles-en-Brie. Il accueille un peu plus de 500 élèves répartis sur 20 classes dont une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de 13 élèves.

En 2016, le taux de réussite des élèves du collège aux examens est près de 90%. L'entretien du collège est du ressort du Conseil départemental.

Collège Georges Brassens : 2 impasse Georges Brassens - 94440 Santeny - Tél. : 01 43 86 10 11
Directeur : Stéphane Léger

CLUB JEUNES !

Le Club Jeunes est une structure d'accueil des enfants de 11 à 13 ans. Il s'agit d'une passerelle entre le Centre de loisirs et la Maison des Jeunes. Les activités proposées ont pour objectif d'accompagner le jeune vers l'autonomie. À l'occasion des vacances d'été, la structure accueille les enfants de CM2 qui entrent en 6^{ème} à la rentrée.

Une autorisation parentale est nécessaire pour fréquenter et quitter la structure. Les jeunes peuvent participer aux activités proposées le samedi sous réserve d'accord du responsable de la structure. L'adhésion annuelle est de 20€.

MAISON DES JEUNES !

Les jeunes de 12 ans et plus peuvent se retrouver à la Maison des Jeunes, lieu d'écoute, de partage, de prévention et d'information.

Cette structure propose une programmation d'animations variées autour du sport, de la culture et du divertissement avec notamment des soirées à thèmes et des séjours.

Les jeunes sont libres d'aller et venir à la Maison des Jeunes sans autorisation parentale obligatoire. Certaines activités proposées sont payantes et peuvent débordées des horaires d'ouverture de la structure. L'adhésion annuelle est de 20€.

ACTIVITÉS ET ACTIONS

Activités sportives

	Equitation		Multisports	Renforcement musculaire		Futsal	
Public	Enfants CE1 au CM2 (poneys)	Jeunes à partir de la 6 ^{ème} (chevaux)	Jeunes à partir de 12 ans	Jeunes à partir de 14 ans		Jeunes 11/14 ans	Jeunes de plus de 14 ans
Horaire	Mardi 18h30 à 20h30	Jeudi 18h30 à 20h30	Mercredi de 17h à 18h (hiver) de 17h à 19h30 (été)	Mercredi de 17h à 18h		Vendredi 17h à 18h30	Mercredi 18h à 19h30 Vendredi 18h30 à 20h
Lieu	Centre hippique «Les Bagaudes»		Gymnase (hiver) Extérieur (été)	Gymnase		Gymnase	
Tarif	10€ la séance**		10€ à l'année*	- 25 ans : 10€ à l'année*	+ 25 ans : 20€ à l'année*	- 25 ans : 10€ à l'année*	+ 25 ans : 20€ à l'année*

* en plus de l'adhésion annuelle à la structure

** soumis au quotient familial

Prévention

La structure propose diverses actions de prévention auprès du jeune public.

Accompagnement scolaire

Les séances sont dirigées par les animateurs et des Marollais bénévoles au tarif de 45€ à l'année (en plus de l'adhésion à la structure) pour les collégiens, les mardi et jeudi de 17h30 à 19h30 à l'Espace des Buissons.

Atelier parole et soirées-débat

Ces événements visent à offrir aux collégiens un moment d'échange au sein du collège, à l'heure du déjeuner ou lors de soirées-débats à la Maison des Jeunes.

Permanence

L'équipe d'animation organise une permanence pour le suivi des décrocheurs scolaires : aide à la recherche de stage, etc.

Interventions dans les écoles et au collège

L'équipe d'animation de la MJM assure des ateliers de 11h30 à 14h au collège : atelier mini-foyer (jeux de société, échanges conviviaux, babyfoot, fléchettes), atelier football.

Elle intervient également dans les écoles élémentaires pour organiser des tournois sportifs et des cycles de découverte d'un sport.

Mini-séjours et soirées à thème

La structure propose tous les mois des soirées à thème : soirée crêpes, Halloween, soirée portugaise, etc. et, tout au long de l'année en période de vacances scolaires, des mini-séjours.

Chantiers jeunes

Le principe est de proposer aux jeunes de participer à un chantier communal (réfection de peinture, etc.) et de développer leur esprit civique en contribuant à l'amélioration du quotidien des Marollais.

À défaut de rémunération, les participants se voient remettre un avoir de 10€ par demi-journée travaillée, sur les activités proposées par la MJM.

Bourse aux projets

Une Bourse aux projets est proposée aux jeunes Marollais de moins de 25 ans, sur dossier et après délibération de la commission d'attribution. Les projets doivent concerner un des domaines suivants : social, humanitaire, culturel ou sportif.

L'aide proposée peut être d'ordre financier, ou sous forme d'appui logistique ou d'accompagnement méthodologique.

Évènements et solidarité

L'année est rythmée d'évènements municipaux auxquels participent activement l'équipe d'animation et les jeunes : la fête du jeu (mai), la fête de la musique (juin), la bourse aux jouets (novembre) et divers tournois sportifs. Chaque année, la Maison des Jeunes participe à l'organisation du Téléthon.

Des projets sont développés avec des associations caritatives afin de sensibiliser les jeunes et contribuer aux actions solidaires dans la commune : actions bénévoles, collecte de nourriture, de jouets ou encore de bouchons, etc.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

HORAIRES	CLUB JEUNES	MAISON DES JEUNES
Période scolaire	Mercredi 13h30 - 19h	Mardi, jeudi et vendredi 16h30 - 19h Mercredi et samedi 13h30 - 19h
Vacances scolaires	Lundi au vendredi 9h - 19h*	Lundi au vendredi 9h - 19h*

* Pendant les vacances scolaires, il est possible de déjeuner sur place si le jeune apporte son repas.
Une cuisine équipée d'un micro-ondes et d'un four est à disposition dans la structure.

Contact : Maison des Jeunes - 7 rue des Orfèvres à Marolles - Tél. : 01 45 99 02 89

Responsable : Geoffray Pascal

Inscriptions auprès du service scolaire



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

L'équipe du périscolaire est composée de plusieurs catégories d'agents : personnel administratif, personnel d'hygiène et de restauration, animateurs et ATSEM.

ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) jouent un rôle prépondérant dans la vie quotidienne des enfants.

Ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et de la propreté des locaux et du matériel. Ils participent à la communauté éducative et sont de vraies références pour les enfants, tant sur le plan affectif que social.

Les ATSEM, au nombre de 7, interviennent durant la période scolaire, la pause méridienne mais également dans le cadre des accueils du matin et sur les NAP où elles sont force de proposition en matière d'activité.

ANIMATEURS

L'équipe est composée de 25 animateurs ; ils interviennent sur l'ensemble des temps périscolaires, sur le Centre de loisirs, lors des accueils et des NAP. Le taux d'encadrement pour les moins de 6 ans est d'un animateur pour 14 et, pour les plus de 6 ans, d'un animateur pour 18 enfants.

Ils ont pour mission d'être à l'écoute des enfants, de les accompagner et de les encadrer dans les activités qu'ils leur proposent. En équipe, ils élaborent des projets qu'ils développent avec les enfants tout au long de l'année.

AGENTS ADMINISTRATIFS, PERSONEL D'HYGIÈNE ET DE RESTAURATION ET INTERVENANTS EXTÉRIEURS

La vie scolaire et périscolaire des enfants est également rythmée par la présence du personnel administratif qui gère les inscriptions, les commandes de repas et de produits et également par le personnel des cantines et de l'entretien qui sont les garants du bon déroulé des repas et de l'hygiène des lieux. Bien souvent, ils sont aussi des référents pour les enfants qui les côtoient quotidiennement.

Ponctuellement, l'équipe d'animation est renforcée par des intervenants extérieurs dans le cadre d'activités particulières. Ils partagent leur savoir-faire et leur connaissance en participant notamment aux NAP.



INSCRIPTIONS, TARIFS ET ASSURANCE

INSCRIPTIONS

Aucun enfant ne peut-être accueilli sans inscription préalable. Pour qu'il puisse bénéficier des services proposés par la municipalité, il est impératif de remplir les documents en annexe, même si la fréquentation de l'enfant est occasionnelle.

Les réservations se font annuellement, mensuellement ou par période (cf. tableau ci-dessous). Une réservation peut occasionnellement être modifiée, 5 jours ouvrés avant de la date concernée, au plus tard à 9h30. Au-delà de ce délai, seules les absences justifiées par un certificat médical seront prises en compte. Une fois la capacité d'accueil de la structure atteinte, la prestation ne sera plus garantie.

Toute prestation :

- réservée mais non consommée sera facturée et majorée d'une pénalité, sauf sur présentation d'un justificatif médical,
- non réservée mais consommée sera facturée au tarif fort et majorée d'une pénalité.

Tout retard après la fin de l'accueil du soir (19h) entraîne une pénalité, de même que toute absence aux NAP, non justifiée dans les délais.

	Accueils périscolaires			Accueils extrascolaires		Sorties (11-25 ans)	
	Pause méridienne	Mercredi après-midi	NAP	Centre de loisirs		Club Jeunes	Maison des Jeunes
				Petites vacances	Grandes vacances		
Date d'inscription pour les prestations avec réservation	- annuelle - mensuelle* - ponctuelle (J-5)		- annuelle - par période**	J-14 avant les vacances	Avant mi-mai	J-1	
Sans réservation	Accueils du matin et du soir			Accueil des 11-25 ans en milieu ouvert Club Jeunes/MJM			

* réservation avant le 25 du mois précédent

** réservation le dernier vendredi de la session pour la période suivante, se reporter page 7

PAIEMENTS

Les paiements peuvent s'effectuer auprès du service scolaire à l'Espace des Buissons ou sur internet via une page sécurisée, une fois la facture adressée pour les prestations périscolaires et jeunesse.

Pour les prestations extrascolaires et les séjours, le paiement s'effectue au moment de la réservation.

A partir du 1^{er} janvier 2017, un portail famille sera mis en ligne et permettra les inscriptions et les paiements directement sur l'interface.

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Pour être accueilli en collectivité, l'enfant doit obligatoirement être à jour dans ses vaccins et la fiche sanitaire de liaison être dûment remplie.

En cas d'accident, le responsable de la structure prévient immédiatement les premiers secours et, au besoin, l'enfant est orienté vers un hôpital. Dans ce cas, les parents sont rapidement contactés. Il est donc impératif que leurs coordonnées soient indiquées dans la fiche sanitaire de liaison et mises à jour dès que nécessaire.

TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL

(Documents en annexe)

Une grille de quotients est fixée par délibération du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il existe 9 tranches de tarifs déterminées en fonction des revenus et de la composition des familles. Elles déterminent la participation financière des familles sur les différentes prestations communales.

Un simulateur de quotient est disponible sur le site de la commune : www.mairie-marolles.fr. Le résultat devra être confirmé auprès du service scolaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et renouvelé tous les ans. Le quotient peut être calculé en cours d'année civile pour les nouveaux arrivants ; il est alors effectif à partir du mois de réception du dossier complet.

Ce calcul est facultatif ; toutefois, sans celui-ci, la famille se voit appliquer le tarif le plus élevé.

ASSURANCES

Une assurance extra-scolaire en responsabilité civile est recommandée pour tout enfant fréquentant le Centre de loisirs de façon régulière ou occasionnelle. Cette assurance couvre les incidents ou accidents que l'enfant pourrait provoquer.

SERVICE SCOLAIRE

Contact : Valérie Jimenez

Espace des Buissons

2 avenue des Bruyères – 94440 Marolles-en-Brie

Tél. : 01 45 95 91 91

scolaire@mairie-marolles.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Fermeture annuelle du 26 au 30 décembre 2016 et du 31 juillet au 11 août 2017.

Permanences mensuelles, le samedi de 9h à 12h en mairie les 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre 2016 et les 21 janvier, 25 février, 18 mars, 22 avril, 20 mai, 24 juin et 8 juillet 2017.



ANNEXES

Tableau des prestations péri et extra-scolaires au 1^{er} septembre 2016

	Tranches des quotients familiaux								
	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Restauration scolaire <small>Tarification unitaire</small>	5,50 €	5 €	4,50 €	4 €	3,50 €	3 €	2 €	0,50 €	0,50 €
C.L.S.H. Matin	6,80 €	6,20 €	5,60 €	5,30 €	4,50 €	3,80 €	3,10 €	1,60 €	0,40 €
C.L.S.H. Après-midi	10,20 €	9,30 €	8,40 €	7,90 €	6,80 €	5,80 €	4,60 €	2,40 €	0,60 €
C.L.S.H. Journée complète	15 €	14 €	13 €	12 €	10,80 €	9,40 €	7 €	4 €	1 €
C.L.S.H. Journée complète* <small>Tarification à la semaine</small>	68 €	63 €	58 €	55 €	50 €	43 €	35 €	20 €	4,50 €
Accueils périscolaires Matin	2,20 €	2 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1 €	0,60 €	0,40 €	0,20 €
Accueils périscolaires Maternelles Soir	2,60 €	2,50 €	2,40 €	2,30 €	2,10 €	1,70 €	1,50 €	1 €	0,40 €
Accueils périscolaires Élémentaires Soir	2,20 €	2 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1 €	0,60 €	0,40 €	0,20 €

(*) sera effectif lors de la mise en oeuvre du portail Famille

Tarifications particulières pour les PAI avec portage de repas (50% du tarif) et les personnes extérieures à Marolles (tarification équivalente à la tranche 9)
 Tarification dégressive à l'inscription au C.L.S.H. (uniquement) pour le deuxième enfant (10%) et troisième enfant (20%).

**Tableau des prestations
Maison des Jeunes, Club Jeunes et voyages scolaires au 1^{er} septembre 2016**

	Tarifs des prestations de la MJM, Club Jeunes et voyages scolaires								
	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Accompagnement scolaire	45 €	45 €	45 €	35 €	25 €	15 €	10 €	7 €	5 €
Equitation <small>Tarif à la séance</small>	10 €	9 €	8 €	7 €	6 €	5 €	3 €	1,50 €	1 €
Participation des familles									
Séjours <small>entre 2000 et 2500 *participation communale 10%</small>	90%	90%	90%	80%	70%	60%	50%	10%	10%
Séjours <small>entre 1500 et 2000 *participation communale 5%</small>	95%	95%	95%	80%	70%	60%	50%	10%	10%
Séjours <small>moins de 1500</small>	100%	100%	100%	80%	70%	60%	50%	10%	10%
Voyages scolaires	100%	100%	100%	80%	70%	60%	50%	10%	10%

(*) participation communale additionnelle au tarif mentionné en fonction du quotient appliqué plafonnée par année scolaire à 1000 € pour l'ensemble des séjours



CENTRE DE LOISIRS DE MAROLLES-EN-BRIE

**AUTORISATION DE SORTIE PERMANENTE
POUR LE MERCREDI APRES-MIDI
(enfant pratiquant une activité extérieure au Centre de Loisirs)**

Je, soussigné(e).....responsable légal de l'enfant

(nom et prénom),, l'autorise à quitter le Centre de Loisirs

Pour l'activité :

seul

accompagné de M..... qui
devra se faire connaître en début d'année, muni(e) de sa carte d'identité, auprès
des équipes d'animation.

Heure de départ du Centre :

Heure de retour au Centre :

*La présente autorisation est valable pendant l'année scolaire 2016/2017
Prière de fournir un justificatif d'inscription à une activité régulière*

***Cette mesure ne pourra, s'appliquer, les jours où une sortie à la journée sera
organisée.***

**Votre enfant n'est plus sous la responsabilité du Centre de Loisirs entre
le moment où il quitte le Centre seul ou accompagné de la personne ci-
dessus désignée et son retour au Centre.**

A Marolles-en-Brie, le

Signature du responsable légal :

A remettre au responsable du Centre de Loisirs.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU SERVICE ENFANCE
 Centre de loisirs / pause méridienne / N.A.P/ accueils périscolaires
2016/2017

❖ **Renseignements concernant l'enfant**

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

<i>Adresse :</i>	<i>Téléphone :</i>

Ecole de _____ classe _____

❖ **Renseignements concernant la famille**

Mère

Père

Nom _____

Nom _____

Prénom _____

Prénom _____



Domicile _____



Domicile _____

Portable _____

Portable _____

Travail _____

Travail _____

Mail : _____

Mail : _____

Adresse (si différente de l'enfant) :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Profession _____

Profession _____

Situation familiale _____

Situation familiale _____

N° de sécurité sociale _____

N° de sécurité sociale _____

Assurance : _____ N° _____

Assurance : _____ N° _____

❖ **Autorisations parentales**

Personnes à contacter en cas d'urgence (autre que les parents)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (centre de loisirs, pause méridienne, accueils périscolaires et T.A.P)

Nom / Prénom	Téléphone		Noms / Prénom	Téléphone

Autorise les encadrants du service enfance à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical et intervention chirurgicale) rendue nécessaires par l'état de l'enfant.	oui	non
Autorise le responsable du service à donner à mon enfant des médicaments selon la prescription du médecin accompagnée d'une décharge de responsabilité	oui	non
Je donne mon accord à la diffusion : des photographies de mon enfant prises lors d'activités	oui	non
Je donne mon accord à la diffusion : de l'enregistrement audiovisuel de mon enfant	oui	non
Je donne mon accord à la diffusion : des enregistrements sonores de sa voix	oui	non
Je donne mon accord à la diffusion : des créations réalisées par mon enfant	oui	non

Autorise mon enfant à quitter seul	<i>Si oui, remplir le tableau ci-dessous</i>	oui	non
------------------------------------	--	------------	------------

Jours d'accueil	Horaires (entourer l'heure correspondante)		
Mercredi	11h30	13h30	17h00
Vacances scolaires	11h30	13h30	17h00
Vendredi T.A.P	11h30	13h30	16h30

❖ Santé

Médecin traitant

Nom _____
Téléphone _____
Adresse _____

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates	Vaccins recommandés	Dates
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				ROR	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autres :	
Ou Tetracoq					
BCG/monotest					

❖ Renseignements médicaux

Allergies

Alimentaires	Oui	Non	Lesquelles :
Médicamenteuses	Oui	Non	Lesquelles :
Asthme	Oui	Non	
Autres	Oui	Non	Lesquelles :

Pour les enfants ayant une allergie ou une particularité, un projet d'accompagnement individualisé (PAI) doit être mis en place.

Précisez les causes de l'allergie et la conduite à tenir selon les particularités :

Je prends connaissance des règlements intérieurs du service enfance consultables et téléchargeables sur www.mairie-marolles.fr
Je m'engage à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur ce document.

Lu et approuvé

Date

Signature

Allergies : médicamenteuses
alimentaires

oui non
 oui non

asthme oui non
autres oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

III - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile :

travail :

portable :

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, **déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche et **autorise** le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*) :

Date :

A remplir par le directeur du centre à l'attention de la famille

Coordonnées de l'organisateur :

Observations :

ATELIER 1 :
ATELIER 2 :
ATELIER 3 :



Nom:
Prénom:
Né(e) le : Age :
Adresse :
.....
Tél. portable:.....
Email :.....

Tél. personnel : **Tél. travail :**.....
Autre personne à contacter éventuellement :
M., MmeTél. :

AUTORISATION

Je soussigné(e).....
Merci de cocher

- Autorise les encadrants du service jeunesse à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical et interventions chirurgicales) rendues nécessaires par mon état.
- Autorise la mairie de Marolles-en-Brie à utiliser les images fixes ou animées me représentant, qui seront prises dans le cadre des activités animées par le service jeunesse de la mairie de Marolles-en-Brie, pour les supports de communication de la commune.

Profession :
Nom et adresse de l'employeur :
.....
N° S.S :
Assurance :
N° assurance :.....

Je certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.
Fait à Marolles en Brie, le/...../.....
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ATELIER 1 :
ATELIER 2 :
ATELIER 3 :



Nom du jeune :
Prénom du jeune :
Né(e) le : Age :
Adresse :
.....
Tél. portable du jeune :.....
Email du jeune :.....
Responsable de l'enfant : Parent 1 Parent 2 Tuteur
Nom du responsable :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. personnel : **Tél. portable :**..... **Tél. travail :**.....
Email :.....
Autre personne à contacter éventuellement :
M., MmeTél. :

AUTORISATION

Je soussigné(e).....
Responsable de l'enfant.....
Merci de cocher

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par le Service Jeunesse (y compris activités sportives et piscine).
- Autorise le transport de mon enfant via : minibus ou véhicules communaux, autocar et transports en commun.
- Autorise les encadrants du service jeunesse à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical et interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- Autorise le responsable du service jeunesse ou du séjour à donner à mon enfant des médicaments selon la prescription du médecin
- Autorise la mairie de Marolles-en-Brie à utiliser les images fixes ou animées représentant mon enfant, qui seront prises dans le cadre des activités animées par le service enfance-jeunesse de la mairie de Marolles-en-Brie, pour les supports de communication de la commune.

PARENT 1

Profession :
.....
Nom et adresse de l'employeur :
.....
.....
N° S.S :
Assurance :
N° assurance :.....

PARENT 2

Profession :
.....
Nom et adresse de l'employeur :
.....
.....
N° S.S :
Assurance :
N° assurance :.....

Je certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.
Fait à Marolles en Brie, le/...../.....
Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

ATELIER 1 :
ATELIER 2 :
ATELIER 3 :

Adhésion CLUB JEUNES
Tél : 01.45.99.02.89 / sports-loisirs@mairie-marolles.fr



Nom du jeune :
Prénom :
Né(e) le : Age :
Adresse :
.....

Tél. portable du jeune :

Email :

Responsable de l'enfant : Parent 1 Parent 2 Tuteur

Nom du responsable :

Prénom :

Adresse :
.....

Tél. personnel : Tél. portable : Tél. Travail :

Email :

Autre personne à contacter éventuellement :

M., Mme Tél. :

AUTORISATION

Je soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Merci de cocher

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par le Service Jeunesse (y compris activités sportives et piscine).
- Autorise le transport de mon enfant via : minibus ou véhicules communaux, autocar et transports en commun.
- Autorise les encadrants du service jeunesse à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical et interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- Autorise le responsable du service jeunesse ou du séjour à donner à mon enfant des médicaments selon la prescription du médecin
- Autorise la mairie de Marolles-en-Brie à utiliser les images fixes ou animées représentant mon enfant, qui seront prises dans le cadre des activités animées par le service enfance-jeunesse de la mairie de Marolles-en-Brie, pour les supports de communication de la commune.
- Autorise les éducateurs à laisser mon enfant rentrer seul : OUI / NON * si oui, à partir de:
- Autorise les éducateurs à confier mon enfant à :

*Rayer la mention inutile

PARENT 1

Profession :

.....

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

N° S.S :

Assurance :

N° assurance :

PARENT 2

Profession :

.....

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....

N° S.S :

Assurance :

N° assurance :

Je certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.

Fait à Marolles en Brie, le/...../.....

Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé ») :



Mandleson Brie